

Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2023-2028

■ Session du 13/12/2022

■ Avis présenté par Mme Dominique LAPERRIÈRE-MICHAUD au nom de la Commission « Santé-Social »

Entendues les interventions de Dominique RIOU (CFDT), Catherine PARIS (CGT), René PAVAGEAU (CRSA), Marc MARHADOUR (UDES), Christelle DELOUCHE (au nom de l'U2P et la Chambre de métiers),

Entendue l'intervention de Mme Nathalie POIRIER, conseillère régionale.

79 votants. Voté à l'unanimité.

1. Le contexte

La **loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004** a confié aux Régions des compétences majeures en matière d'organisation et de financement des formations sanitaires et sociales (FSS). Cette compétence se déploie dans le cadre du **Schéma des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), inscrit dans la Stratégie Régionale Emploi, Formation et Orientation Professionnelles (SREFOP)**.

Ce secteur recouvre une **diversité de métiers légalement définis et régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles, pour le travail social, et par le Code de la Santé Publique, pour le sanitaire**. Dans la pratique, il s'avère que le secteur sanitaire et social recouvre une plus grande diversité d'activités professionnelles qui ne sont pas prises en compte dans ce schéma régional (métiers de l'animation, notamment).

Dans sa contribution, le CESER a pointé les **tensions à l'œuvre dans le secteur sanitaire et social** :

- **La régression du sens dans l'exercice des métiers utiles et appréciés par les personnes accompagnées et participant largement de la cohésion sociale,**
- **Une faible attractivité des métiers, des problèmes d'organisation et de management entraînant un manque de personnel et de la précarisation,**
- **Les faibles moyens alloués,**
- **L'évolution et l'augmentation des besoins de la population ligérienne.**

Le CESER a lancé en avril un **travail sur ce schéma qui a croisé la saisine de la Présidente du Conseil Régional** (en date du 30 juin 2022). Le CESER se réjouit que sur vingt préconisations, une quinzaine de ses préconisations aient été utiles pour inspirer le Schéma 2023-2028.

2. La démarche d'élaboration du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)

Le CESER salue la **réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif complet du précédent schéma 2017-2022**, bilan qui est enrichi des résultats de la **concertation territoriale**. Constatant que les objectifs du précédent schéma sont globalement reconduits, le CESER note qu'il n'y a **pas de dimension évaluative** permettant de mesurer l'impact, ni d'apprécier l'efficacité et l'efficience réelle des actions réalisées.

Le CESER salue la **concertation animée par la Région** qui a permis à un grand nombre d'acteurs de contribuer à l'élaboration de ce Schéma. La **démarche de restitution de cette concertation** auprès des acteurs est également saluée.

Le CESER note positivement **l'articulation de ce Schéma avec d'autres politiques régionales** :

- **Le Plan Régional de Santé 2022-2028** « la Région agit pour ma santé dans mon territoire » (notamment l'axe 2. « Déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires »),

- **L'Engagement handicap de la Région Pays de la Loire** (via la mesure 8 du schéma).

Il relève également avec intérêt **la volonté d'intégrer le Schéma, inscrit dans la SREFOP, dans un écosystème** en le coordonnant avec :

- **Les Contrats d'Objectifs Sectoriels (COS)** des 3 secteurs d'activités concernés : «cohésion sociale», «santé» et « entreprises de proximité » qui seront signés ou révisés en 2023,
- **Le Plan de mobilisation régional (PLAM 22-26) de l'ARS et de la Dreets** sur l'axe en faveur du recrutement, de la formation et de l'attractivité des professions de santé.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) devrait **permettre de former l'ensemble du personnel en sanitaire et social nécessaire, pour rapidement faire face aux besoins des territoires d'une région dynamique, où la démographie et les besoins en santé et social sont en augmentation**. La démarche devra permettre la construction des questions évaluatives et d'indicateurs adaptés.

3. Les ambitions du Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS)

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) est **en cohérence avec le cadre réglementaire et avec les problèmes identifiés**. Il correspond par ailleurs aux priorités « jeunesse » et « emploi » de l'exécutif régional. Une attention a été portée aux principes de simplification, d'efficacité et d'équité territoriale.

Le Schéma présente 4 ambitions que le CESER identifie comme des enjeux forts. Elles sont **orientées sur l'attractivité des métiers, les besoins de la population, la réussite des apprenants et l'installation durable des professionnels dans les territoires** et déclinées en 7 objectifs et 13 mesures opérationnelles.

AMBITION 1 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS ET DES MÉTIERS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

La Région « encourage », « incite », « soutient », les acteurs de la formation et les employeurs du secteur à se coordonner davantage dans des **actions de communication pour promouvoir les formations et métiers en s'appuyant sur des notions mobilisatrices** (mesure 1).

Pour sa part, elle entend :

- **Développer une communication adaptée aux publics** telle que les outils de réalité virtuelle dans ses outils (Orientibus) comme dans ses évènements (Bigbang de l'emploi 2023),
- **Accompagner les partenaires dans leurs développements** (ex : Missions Locales : *immersive job discovery*),
- **Promouvoir les actions d'immersion en entreprise.**

Concernant la mesure 2 et le développement d'action par les pairs, il souligne que **le déploiement de ce type d'actions doit être accompagné des professionnels pour que ce mode de communication porte ses fruits.**

Le CESER pointe **la nécessité de déployer les modes de communication et technologies innovantes au-delà des salons** et par exemple, de les mettre à la dispositions des lycées pour les forums d'orientation.

Le CESER **apprécie que le Conseil régional ait retenu cette ambition dans son schéma mais il rappelle la nécessité d'un plan de communication global** (préconisation 5).

Dans un environnement où l'attractivité des métiers est fortement dégradée, seul un plan de communication cohérent, d'ampleur régionale peut permettre d'inverser la tendance. Dans un contexte budgétaire contraint, les efforts médiatiques de chaque acteur auront un impact limité ; **une mutualisation et une coordination des initiatives permettrait de renforcer l'efficience et l'efficacité de la communication. Le Conseil régional devrait assurer cette coordination, dans le cadre de sa politique publique pour la santé.**

Le Conseil régional ayant prévu de suivre et d'évaluer le schéma, **il semble nécessaire au CESER qu'une attention particulière soit portée à cette ambition 1.**

AMBITION 2 : ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS DE LA POPULATION LIGÉRIENNE

Face à la pénurie de main d'œuvre, à l'évolution des métiers et à l'augmentation des besoins de la population **le Conseil régional soutient l'adaptation de l'offre de formation.** Cette ambition est largement inspirée de préconisations du CESER dans sa contribution au SRFSS, **le CESER se félicite de la prise en compte de ses propositions.**

Cette ambition **pose la question de l'observation et de l'agilité du schéma** pour faire face à l'évolution du contexte et des tensions. En complément des actions du CARIFOREF (observation, plateforme Repère et enquête sur l'insertion professionnelle des sortants) et du CREFOP, la Région Pays de la Loire souhaite renforcer les liens entre les employeurs, les instituts de formation sanitaire et sociale et les acteurs de l'emploi. **L'objectif est d'améliorer la diffusion, l'interconnaissance et l'appropriation des besoins recensés sur les territoires.**

Les conditions de réussite de l'action impliquent que la Région soit pilote de la mesure 4¹ pour collecter, agréer et partager les informations recueillies.

En lien avec la mesure 5 qui vise à accroître l'agilité du système, **le CESER a proposé à la Région d'étendre dispositif de doubles-entrées existant dans certains IFAS et IFSI aux formations sanitaires et sociales** (préconisation 10) et de donner les moyens aux instituts de formations de la mettre en œuvre. De même, la question du pilotage de la formation par le nombre de diplômés permettrait d'optimiser la ressource en compétences par rapport aux besoins de la population. Dans le cadre de son suivi du schéma, **le CESER sera attentif, au déploiement des doubles-entrées.**

¹ Mesure 4 : Observer l'évolution des besoins du secteur et partager les diagnostics

Pour le CESER, **le développement de formations en alternance (apprentissage, contrat pro, pro-A) offre aux jeunes des garanties contre la précarité par des salaires, prime d'activité, accès au fonds social région** (mesure 6).

Le CESER rappelle que **ces formations doivent s'inscrire en complément des formations initiales**. C'est le cas dans les formations sanitaires où ces places ne sont pas contingentées. Le CESER souhaite que dans le même esprit pour les formations sociales, les places créées viennent s'ajouter également aux places déjà agréées.

Enfin, **la Région poursuit son action pour accompagner les équipes pédagogiques dans la montée en compétences sur la sécurisation des parcours et l'hybridation des dispositifs pédagogiques et des parcours**² (mesure 7).

Sans contester l'intérêt de ces projets, le CESER rappelle que :

- **Les métiers les moins qualifiés nécessitent une maîtrise minimum des outils numériques.** Une attention particulière aux questions d'illectronisme permettrait de renforcer l'accessibilité et ou le maintien dans l'emploi de salariés.
- **L'importance du collectif, des dynamiques d'équipes et du rapport humain dans les métiers du sanitaire et social.**
- **Les inconvénients des appels à projets qui ne sélectionnent que certains organismes quand tous ont besoin de mixer les pédagogies.**

Le CESER note avec intérêt **la démarche volontariste de la Région avec la création d'un programme « Investissement sanitaire et social »** pour soutenir les sites de formation au Mans, Châteaubriand Saint Nazaire, Nantes (QHU).

AMBITION 3 : FAVORISER LA RÉUSSITE DES APPRENANTS EN FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE.

Comme rappelé dans le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2023-2028, **3 114 apprenants des formations sanitaires ont été diplômés en Pays de la Loire en 2021.**

Le CESER salue l'engagement de la Région en faveur des apprenants en situation de handicap (mesure 8) commenté dans son avis sur l' Engagement Handicap d'octobre 2022.

La Région revendique un soutien fort en faveur des conditions de vie des apprenants et pointe la méconnaissance des aides. Le CESER note positivement **la lutte contre le non-recours via des actions d'information et de diffusion**, notamment par des démarches « d'aller vers » inscrites dans la mesure 9. Le CESER remarque que **la cartographie des aides attendue devrait s'inscrire dans une communication globale et coordonnée** et qu'elle nécessitera une mise à jour régulière.

Au-delà de l'information, il souligne notamment que pour un soutien concret des apprenants :

- **Certaines des aides notamment régionales s'avèrent inatteignables pour les apprenants en cursus initial.** La nature de leur formation, alternant terrain de stage et institut de formation, rend en effet impossible l'exercice d'un job étudiant.

² Le Plan de Modernisation de la formation portant sur les années 2022 et 2023, l'accompagnement de l'IFSO pour la mise en place d'une IFAS, le projet de formation immersif Adapei, Apajh, Arifts.

- **L'aide forfaitaire au Fonds Social d'Urgence (FSU) à hauteur de 250€** (mobilisable une fois par an) **semble assez insuffisante** (sollicitée par 24 apprenants en 2021).

Son **avis défavorable de mars 2022 à Primojob (200€)**, qui semble être perçu un appoint mais ne répond pas aux problématiques de précarité des apprenants.

Il rappelle enfin que **les CAF pourraient être incluses dans les partenaires, dans le cadre leurs politiques locales de soutien au logement et d'aides individuelles aux familles.**

La Région relève bien les problèmes de santé mentale des apprenants mais le CESER n'a constaté aucune mesure particulière dans le schéma.

Le CESER salue les mesures 10 et 11 en faveur de l'accompagnement des apprenants en termes d'appui à l'orientation vers ses filières (10) et d'accompagnement dans les stages et situation de travail (11).

Il salue le **développement d'information sur les formations sanitaires et sociales** dans le cadre des dispositifs PREPA.

Il note avec intérêt le **renouvellement de son action « Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant » en 2023** et propose d'étudier avec les partenaires son extension à d'autres métiers en forte tension (cf. Préconisation 2 « Faire connaissance avec le métier avant de s'engager », Contribution au schéma des formations sanitaires et sociales).

La coordination avec les IFSS et les employeurs sera déterminante pour la réussite de ces 2 mesures, spécialement pour le développement de formation et de valorisation des missions de tutorat, condition clé de stage de qualité (11).

AMBITION 4 : PENSER L'INSTALLATION DURABLE DES FUTURS PROFESSIONNELS AU SEIN DES TERRITOIRES LIGÉRIENS

Le CESER relève la nécessité d'implication de multiples acteurs (IFSS, employeurs, EPCI), les leviers d'action ainsi que la volonté régionale de soutenir leur coordination et de développer l'ingénierie de projet, localement, dans les territoires. Il rappelle que pour ce faire et en direction des EPCI, le CESER prône l'articulation renforcée des contrats de territoires (pactes stratégiques), CLS et CTG agissant sur les territoires comme autant de levier complémentaires (mesure 12).

Le CESER se félicite de **la volonté régionale de s'inscrire pleinement en soutien de la formation tout au long de la vie** et notamment, en facilitant l'accès à la VAE (mesure 13). Cette mesure nécessiterait d'être explicitée sur sa mise en œuvre comme sur les publics vers lesquels elle s'adresse.

Il relève **l'attention portée aux conditions de vie des apprenants** particulièrement sur les formation longues et engage la Région à augmenter la visibilité du dispositif « Transition pro » (mesure 13).

Enfin, le CESER souligne **l'intérêt des passerelles entre les professions du sanitaire et social mais n'a repéré aucune piste de concrétisation sur la manière de les mettre en place ou de développer un dispositif permettant leur mise en œuvre.**

4. Gouvernance et suivi-évaluation du SRFSS 2023-2028

Le CESER considère **que la gouvernance prévue par la Région permettra d'améliorer le pilotage du schéma**. Toutefois, compte-tenu de la transversalité du sujet, au-delà des financeurs prévus dans ce comité de pilotage (ARS, Dreets et Conseil Régional), **l'implication d'autres partenaires, dont les branches professionnelles, serait opportune**. Leur présence permettrait de suivre au plus près les besoins en personnel et l'adéquation des différentes mesures pour les secteurs et les publics.

Le CESER apprécie positivement l'ensemble de ce SRFSS. En mettant en œuvre dès 2023-2024 des travaux de suivi-évaluation, le Conseil régional aura les moyens d'apporter les mesures susceptibles de suivre et d'améliorer l'impact de ce schéma. Le CESER sera **attentif aux moyens, notamment financiers, qui seront déployés pour mettre en œuvre cette approche évaluative**.

La volonté régionale de conserver **la dynamique participative** qui a présidé à la rédaction de ce Schéma est encouragée par le CESER.

Au regard des multiples partenaires repérés dans les mesures, **la mise en place des groupes de travail pourrait efficacement contribuer à l'agilité du dispositif**, comme aux travaux de suivi et d'évaluation.

5. Conclusion

Le CESER apprécie **la formulation synthétique du schéma et la structuration des 13 mesures** sous forme de fiches très opérationnelles qui devraient être propices à un suivi et à une évaluation efficace.

Il souhaite cependant :

- **Un chiffrage en moyens financiers pour les mises en œuvre avec les besoins en personnels formés dans les territoires,**
- **Les résultats précis attendus en termes de réponses aux besoins, par rapport aux problématiques du contexte,**
- **Une présentation explicite des sources finançant ces politiques (Union-Européenne, Etat, Région). L'expliciter présenterait l'intérêt de clarifier dans l'esprit des publics les rôles et apports méconnus de l'Union-Européenne, de l'Etat comme ceux de la Région.**

Le CESER sera attentif à la mise en œuvre de la volonté de la Région affirmée à 3 reprises dans les différentes ambitions, de **favoriser le développement de la mixité dans ces métiers**.

Il remercie la Région pour **la visibilité donnée à la méthode et aux éléments de construction du Schéma**, communiqués en annexe ainsi que pour l'attention qu'elle a portée aux travaux du CESER.